

ACADEMIE DE LA GUADELOUPE

RECRUTEMENT RESERVE SANS CONCOURS D'ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Session 2018

**Le Recteur de Région Académique Guadeloupe,
Recteur d'académie, Chancelier des Universités, Directeur Académique des Services de
l'Éducation Nationale,**

- **Vu** la loi n°83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- **Vu** le décret n°2006-1760 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps d'adjoints administratifs des administrations de l'Etat ;
- **Vu** l'arrêté du 5 octobre 2005 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministre chargé de l'éducation nationale ;
- **Vu** l'arrêté du 23 janvier 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de recrutements réservés sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- **Vu** l'arrêté du 21 mars 2018 fixant, au titre de l'année 2018, le nombre de postes offerts aux recrutements réservés sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;

ARRETE

ARTICLE 1 : La composition du jury d'interrogation du recrutement réservé sans concours d'adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur est arrêtée comme suit :

Présidente :

- Madame Marie-Line TROUILLEFOU, Proviseur - Lycée Gerville Réache

Membres :

- Monsieur Max LADIRE, Vice-Président – Secrétaire Général DJSCS
- Madame Simone LANCREOT, Adjointe au DDRH - Rectorat

ARTICLE 2 : Le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait aux Abymes, le 13 avril 2018

Mostafa FOURAR

Pour le Recteur et par Délégation
Le Chef de la Division
des Examens et Concours
Jean-Pierre THERCSIT